

**Pierre-Marie CARRÉ, Archevêque émérite de Montpellier,
Administrateur apostolique *sede vacante* du diocèse d'AGEN**

Attendu les besoins pastoraux de la paroisse Sainte-Foy d'Agen, et le rappel par ses Supérieurs de Don Florian RAYMOND, *c.s.m.*

Vu l'accord de Don Pau PRÉAUX, modérateur général de la Communauté Saint-Martin, prévu par le canon 682 § 1er du C.I.C.

Vus les canons 545, 546 et 547 du C.I.C.

Toutes choses bien considérées en droit comme en fait.

Don Bernard de La ROCHEFOUCAULD, prêtre de la Communauté Saint-Martin est nommé vicaire de la paroisse Sainte-Foy d'Agen.

Il sera tenu aux obligations et jouira des droits liés à l'office de vicaire paroissial prévus par les canons 548 à 551 du C.I.C., et par le droit propre du diocèse d'AGEN.

La présente nomination sera effective le 1er juillet 2024.

Donné à AGEN, en l'évêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier du diocèse
L'an de Notre-Seigneur 2024, le 24 juin.

Par mandement

Abbé Christophe FONTÂA
Chancelier

+ Pierre-Marie CARRÉ
Administrateur apostolique *sede vacante*